

# Réunion de la Commission permanente du Conseil maritime de façade

Mercredi 5 février 2025



Document  
Stratégique de  
Façade



# Ordre du jour

- Planification maritime :
  - Présentation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat
  - Calendrier d'adoption de la Stratégie de façade maritime mise à jour
- Présentation du processus de concertation continue sur la stratégie de façade maritime
- Avis de la Commission permanente du Conseil maritime de façade sur les projets de documents présentant les enjeux de l'eau et questions importantes pour la gestion des risques d'inondation des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne
- Proposition et échange sur les modalités de concertation pour le développement des zones de protection forte sur la façade
- Présentation de l'Atlas Mer et Littoral de la DIRM Sud-Atlantique

# Ordre du jour

- Planification maritime :
  - Présentation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat
  - Calendrier d'adoption de la Stratégie de façade maritime mise à jour
- Présentation du processus de concertation continue sur la stratégie de façade maritime
- Avis de la Commission permanente du Conseil maritime de façade sur les projets de documents présentant les enjeux de l'eau et questions importantes pour la gestion des risques d'inondation des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne
- Proposition et échange sur les modalités de concertation pour le développement des zones de protection forte sur la façade
- Présentation de l'Atlas Mer et Littoral de la DIRM Sud-Atlantique

# Présentation de la décision ministérielle consécutive au débat public

**Décision du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat » portant sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade et la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'éolien en mer**

→ Présente les suites des cinq mois de débat public sur le plan de la planification maritime :

**Mise à jour des stratégies de façade maritime qui :**

- \* intègrent les enseignements du débat public ;
- \* seront soumises à l'avis de l'Autorité environnementale puis à la consultation des instances, des Etats voisins et du public ;
- \* intègrent les cartes de vocation et enjeux d'avenir.

**Zones prioritaires pour le développement d'installations de production d'énergies renouvelables en mer et de la protection forte qui :**

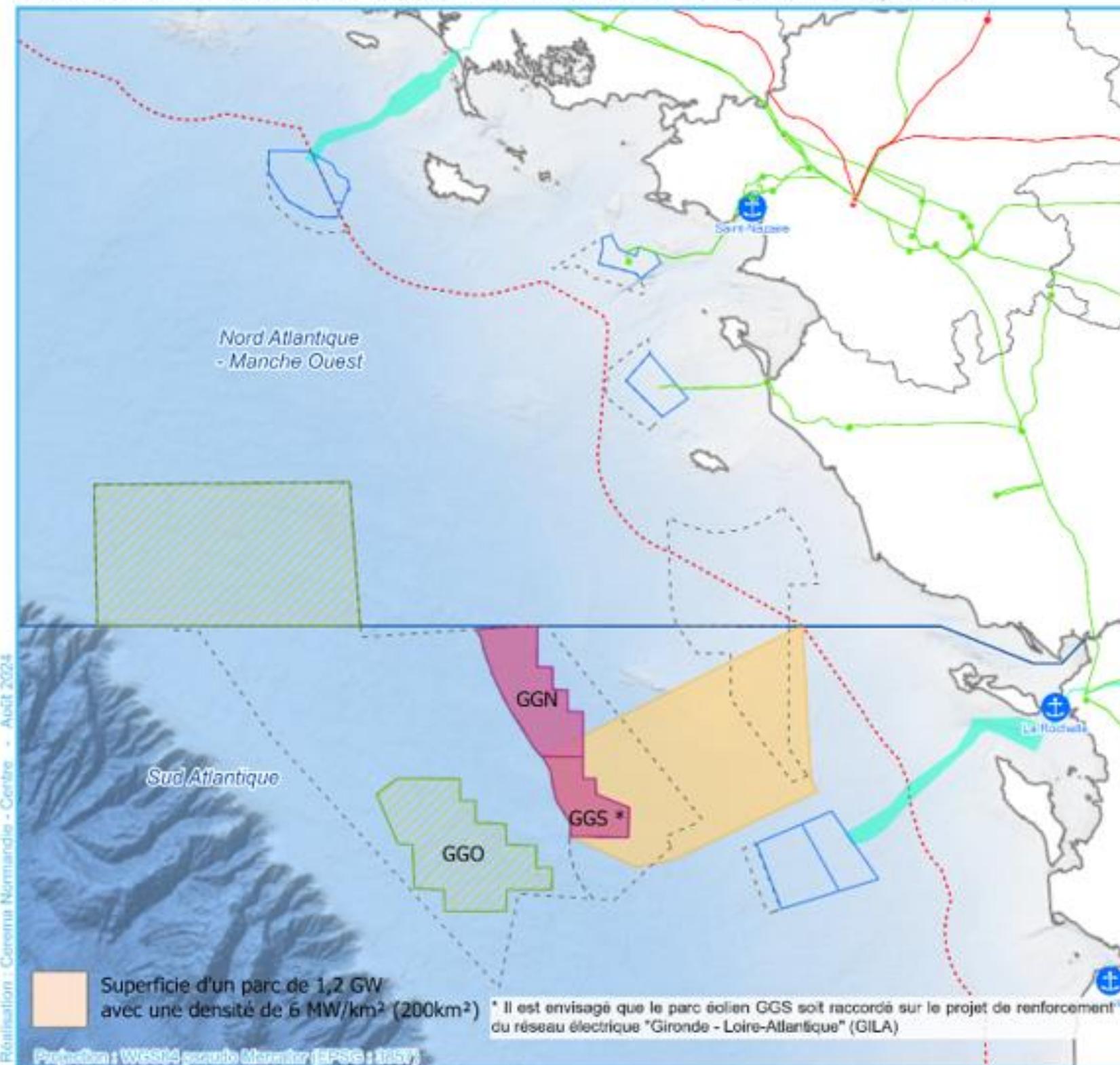
- \* sont cartographiées en annexe ;
- \* continueront à faire l'objet de concertation.

**Organisation de la concertation continue par l'Etat et RTE sous l'égide des garants désignés par la Commission nationale du débat public**

## Zones prioritaires de développement de l'éolien en mer

### Éolien en mer

Zones prioritaires de développement retenues au large de la façade SA



- **Golfe de Gascogne Sud (GGS – 250 km<sup>2</sup>)** : zone prioritaire à horizon 10 ans concernée par la procédure de mise en concurrence AO10, pour un projet de parc de 1,2 GW en éolien flottant
- **Golfe de Gascogne Nord (GGN – 500 km<sup>2</sup>)** : zone prioritaire pour un projet de parc de 1,2 GW en éolien flottant mis en service à l'horizon 2040. Cette zone va prochainement faire l'objet de concertations spécifiques complémentaires de façon à réduire son périmètre à environ 250 km<sup>2</sup>
- **Golfe de Gascogne Ouest (GGO – 838 km<sup>2</sup>)** : zone prioritaire pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050, sous réserve d'études complémentaires et de la poursuite de la concertation locale

Zones de projets éolien en mer en service / en développement

Fuseaux de moindre impact

Zones prioritaires issues de l'exercice de planification :

... Zones ayant été soumises au débat public

Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans

Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050

Aire d'études pour le raccordement de la zone prioritaire à horizon 10 ans GGS

Poste RTE

225kV  
400kV

Ligne RTE

225kV  
400kV

Délimitations maritimes :

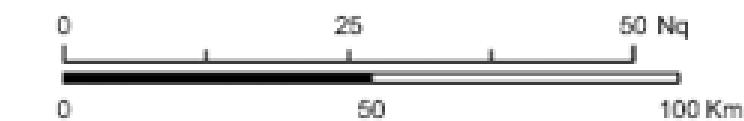
Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nm)

Limite de façade maritime

Toponymie :

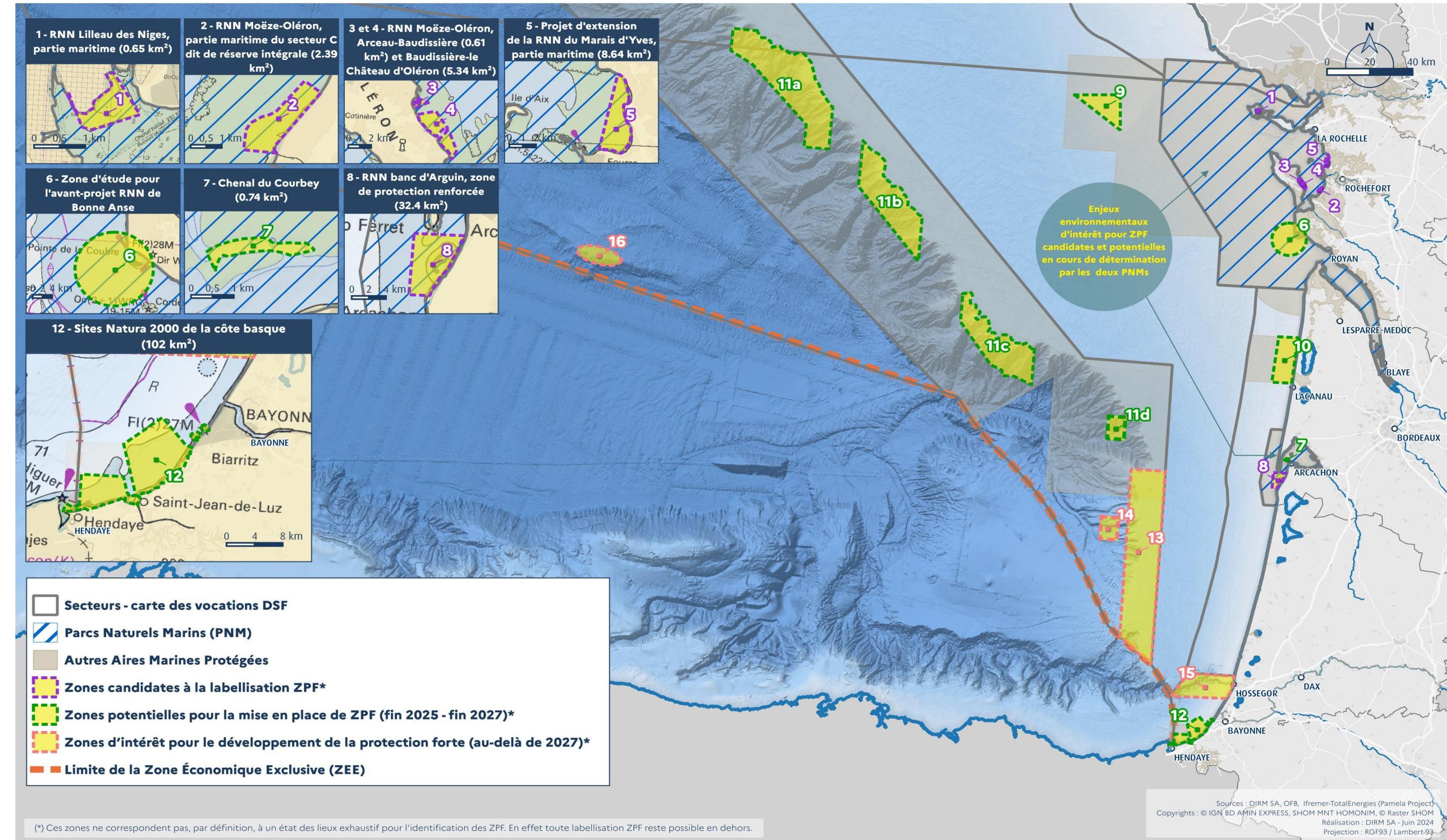
Principaux ports

Sources : RTE, IGN, SHOM, EMODnet, Gouvernement





**Carte de synthèse relative à la planification écologique et à la mise en place de Zones de protection forte (ZPF) : identification des zones candidates, zones potentielles et zones d'intérêt pour le développement du réseau ZPF**



# Ordre du jour

- Planification maritime :
  - Présentation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat
  - **Calendrier d'adoption de la Stratégie de façade maritime mise à jour**
- Présentation du processus de concertation continue sur la stratégie de façade maritime
- Avis de la Commission permanente du Conseil maritime de façade sur les projets de documents présentant les enjeux de l'eau et questions importantes pour la gestion des risques d'inondation des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne
- Proposition et échange sur les modalités de concertation pour le développement des zones de protection forte sur la façade
- Présentation de l'Atlas Mer et Littoral de la DIRM Sud-Atlantique

## Mise à jour de la stratégie de 2019 :

### **1.1 La situation de l'existant :**

Ajustements et actualisation selon l'évolution des politiques sectorielles

### **1.2 La vision d'avenir de la façade :**

Prise en compte des enseignements du débat public et des nouveaux enjeux

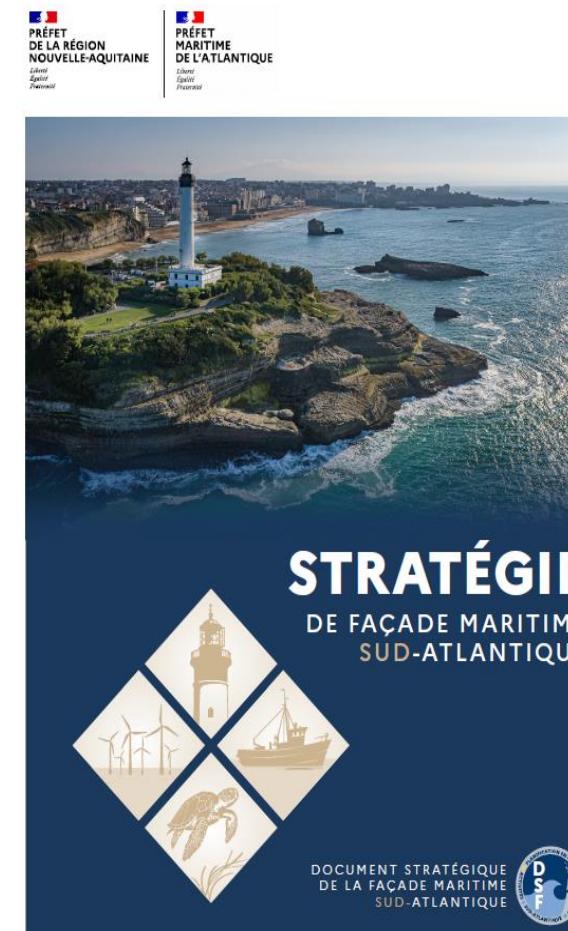
### **2.1 Les objectifs stratégiques et les indicateurs associés :**

Consolidation en lien avec les services, les experts et les acteurs de la façade

### **2.2 La carte des vocations :**

Cartographies affinées avec les éléments de la saisine (éolien, ZPF, ports, aquaculture)

# La mise à jour de la stratégie de façade maritime



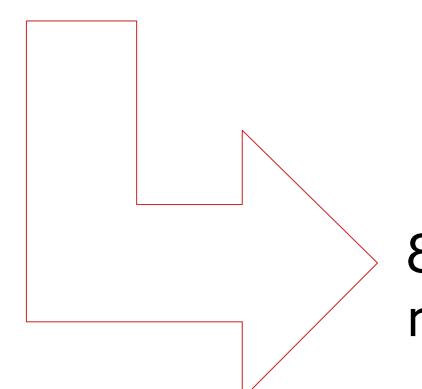
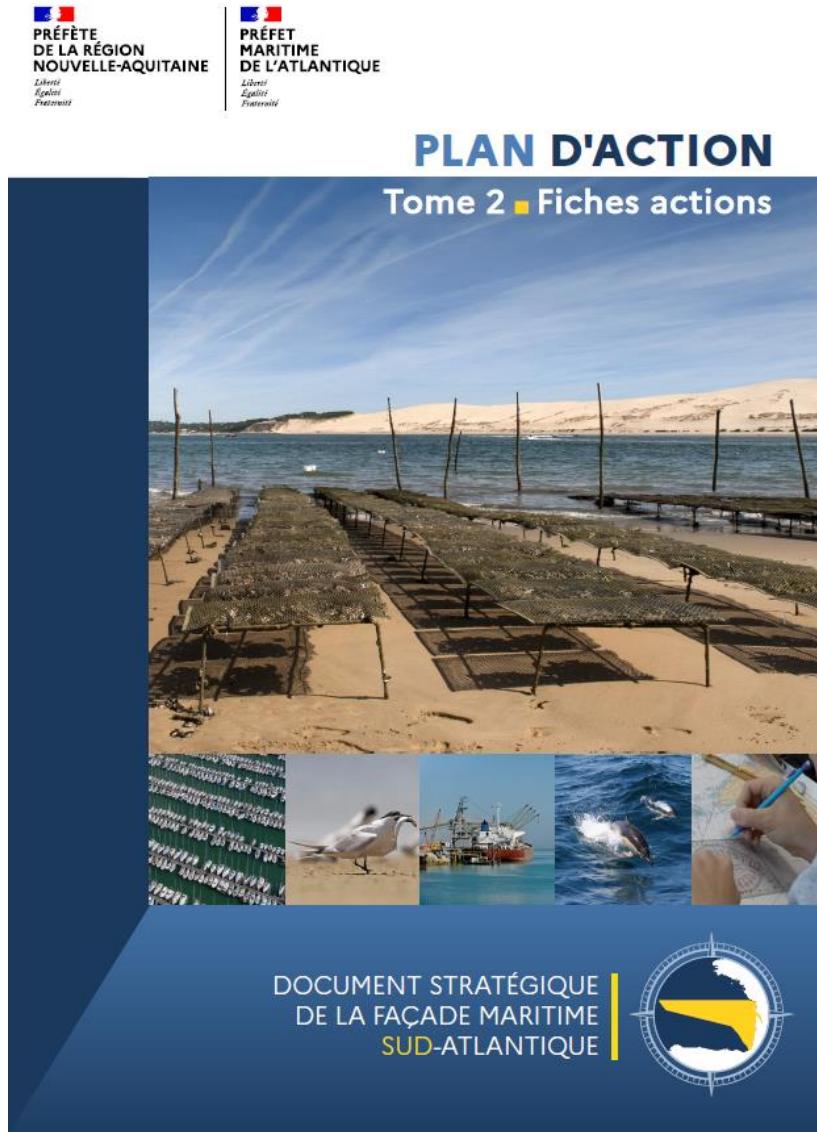
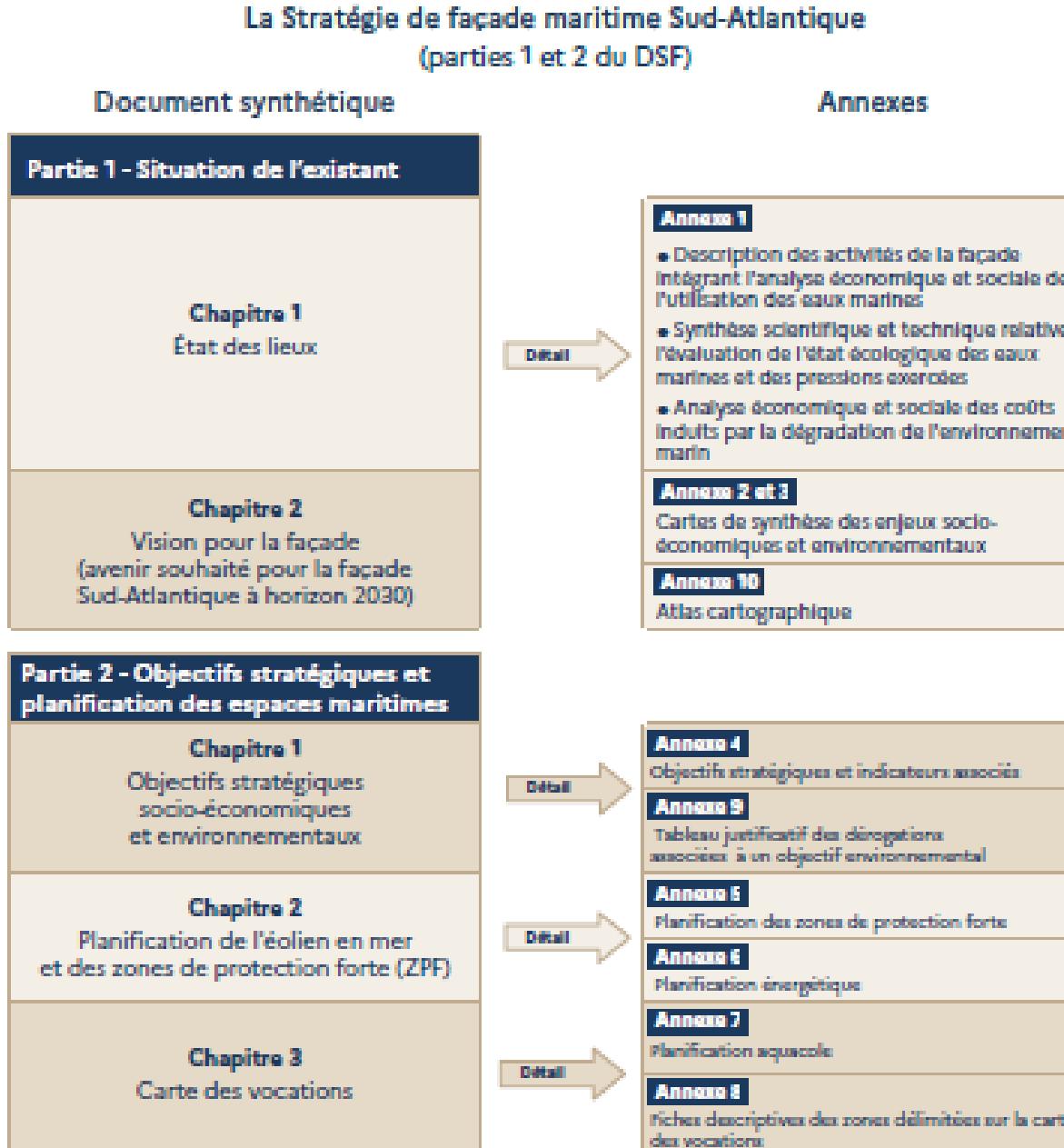
Un document de synthèse d'environ 80 pages

+

Des annexes :

- Description des activités socio-économiques
- Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines
- Détails des objectifs stratégiques
- Planification de l'éolien des zones de protection forte et de l'aquaculture
- Fiches descriptives des zones de vocations
- Cartes de synthèse

# La mise à jour de la stratégie de façade maritime

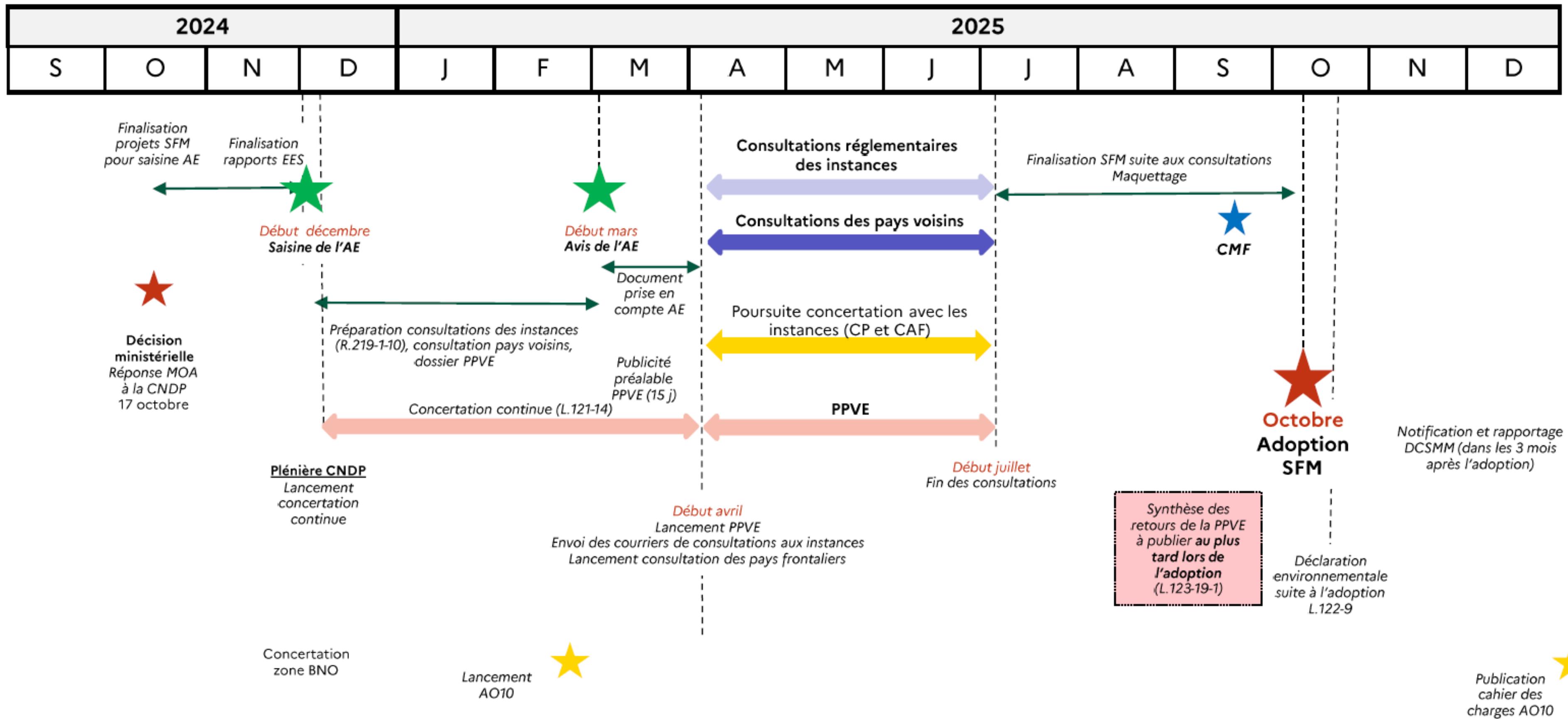


89 actions qui seront  
réactualisées en 2027

## 3 principaux axes :

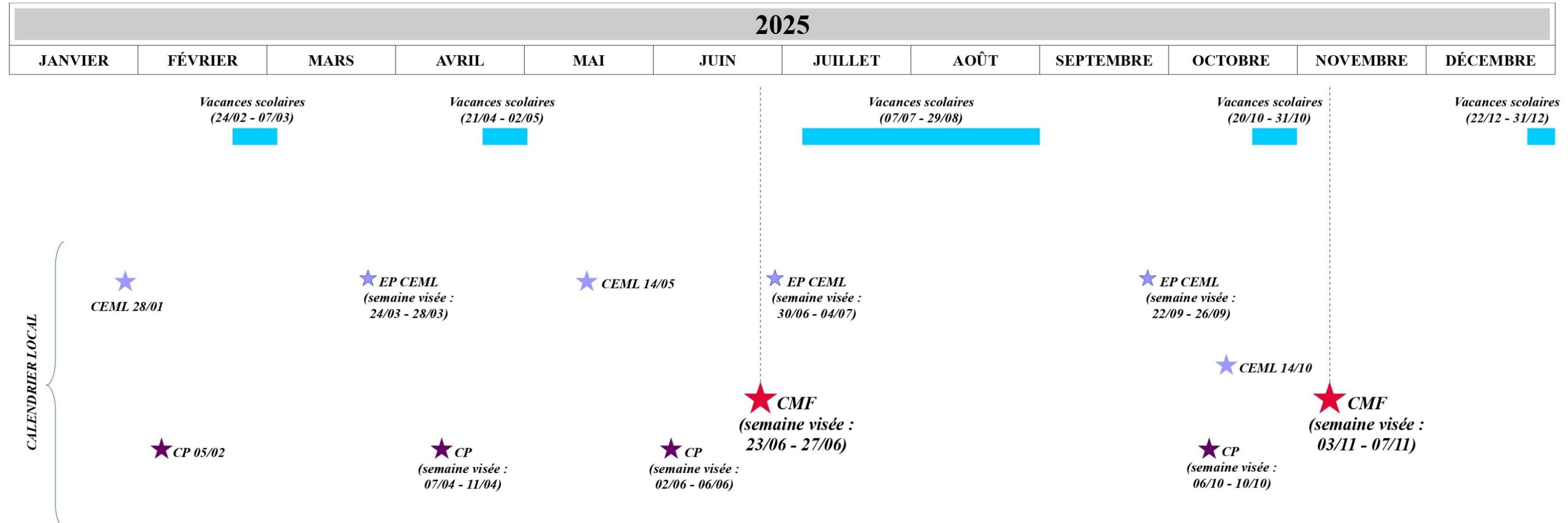
- L'atteinte du bon état écologique du milieu marin
- L'accompagnement de la transition écologique des filières
- L'attractivité des métiers de la mer et la connaissance du milieu maritime par le grand public

# Mise à jour des stratégies de façade maritime (phase aval)



# Calendrier des instances dans le cadre de l'adoption de la stratégie de façade mise à jour

## Calendrier prévisionnel d'adoption de la stratégie de façade maritime



# Ordre du jour

- Planification maritime :
  - Présentation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat
  - Calendrier d'adoption de la Stratégie de façade maritime mise à jour
- Présentation du processus de concertation continue sur la stratégie de façade maritime
- Avis de la Commission permanente du Conseil maritime de façade sur les projets de documents présentant les enjeux de l'eau et questions importantes pour la gestion des risques d'inondation des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne
- Proposition et échange sur les modalités de concertation pour le développement des zones de protection forte sur la façade
- Présentation de l'Atlas Mer et Littoral de la DIRM Sud-Atlantique

# **L'organisation de la concertation continue**

**Prévue par l'article L121-14 du code de l'environnement :**

Après un débat public ou une concertation préalable décidée par la Commission nationale du débat public, elle désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique (...)

## **Avis n° 2024 / 185 / 8 du 4 décembre 2024 relatif aux projets DSFM et EOLIEN EN MER SUD ATLANTIQUE**

**La CNDP recommande l'organisation d'échanges avec le public notamment sur :**

- les impacts environnementaux des zones prioritaires retenues pour le développement de l'éolien en mer ;
- la poursuite du travail de définition des périmètres pour le développement de la protection forte.

**Spécifiquement sur la façade Sud Atlantique :**

- l'évolution des dispositifs pour la gestion de l'érosion ;
- la gestion du tourisme littoral, le lien terre mer et les pollutions saisonnières ;
- la gestion des pollutions.



# L'organisation de la concertation continue

**GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Rte** Le réseau de transport d'électricité

**INVITATION**

Webinaire national d'information dans le cadre de la concertation continue suite au débat public "La mer en débat"

Le débat public, « La mer en débat », organisé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 sur les 4 façades maritimes, a donné lieu à un bilan et un compte rendu publiés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 26 juin 2024. Suite à une phase de concertation complémentaire avec les acteurs du maritime, l'Etat a tiré les enseignements du débat public le 17 octobre dernier par une décision ministérielle accompagnée d'un rapport des maîtres d'ouvrage.

L'ensemble de ces informations est disponible ici : <https://www.mer.gouv.fr/la-mer-en-debat>.

Le processus de mise à jour des stratégies de façade maritime et de planification du développement de l'éolien en mer se poursuit désormais dans chaque façade maritime, sous l'autorité des préfets coordonnateurs. Il donne lieu à une concertation continue.

L'Etat et RTE vous invitent à un webinaire national d'information dans le cadre de la concertation continue sur la poursuite du processus de planification maritime et de l'éolien en mer en façades :

**Mercredi 12 février 2025**  
**18h00 à 20h00**  
<https://stream.lifesizecloud.com/extension/533836/2dbaa9ae-56ba-416b-b3a7-0cea223e152f>

Ce moment sera l'occasion de revenir sur les principaux éléments de réponse apportés par les maîtres d'ouvrage. Il permettra également de faire un point d'étape sur le processus de planification maritime et de l'éolien en mer.

## Webinaire national le 12 février de 18h00 à 20h00 :

\* Invitation transmise aux membres du CMF

\* Thèmes abordés : contexte de la concertation continue, principaux éléments de réponse apportés par l'Etat et RTE aux enseignements du débat, point d'étape sur le processus de planification maritime en cours.

## La concertation continue en Sud-Atlantique :

- Organisation d'un webinaire local entre le 13 et le 20 mars (date en cours de définition) :

- \* Modalités pratiques à suivre
- \* Permettra de présenter les principaux axes de la stratégie de façade maritime, son articulation avec les autres exercices et documents de planification, les réponses à la CNDP qui concernaient la façade Sud-Atlantique ainsi que la coordination interfaçade.

## Lettre d'information :

- \* Transmise en amont du webinaire
- \* Présentation du contexte de cette concertation continue et de l'articulation de la SFM avec le reste des projets en mer et sur le littoral

# Ordre du jour

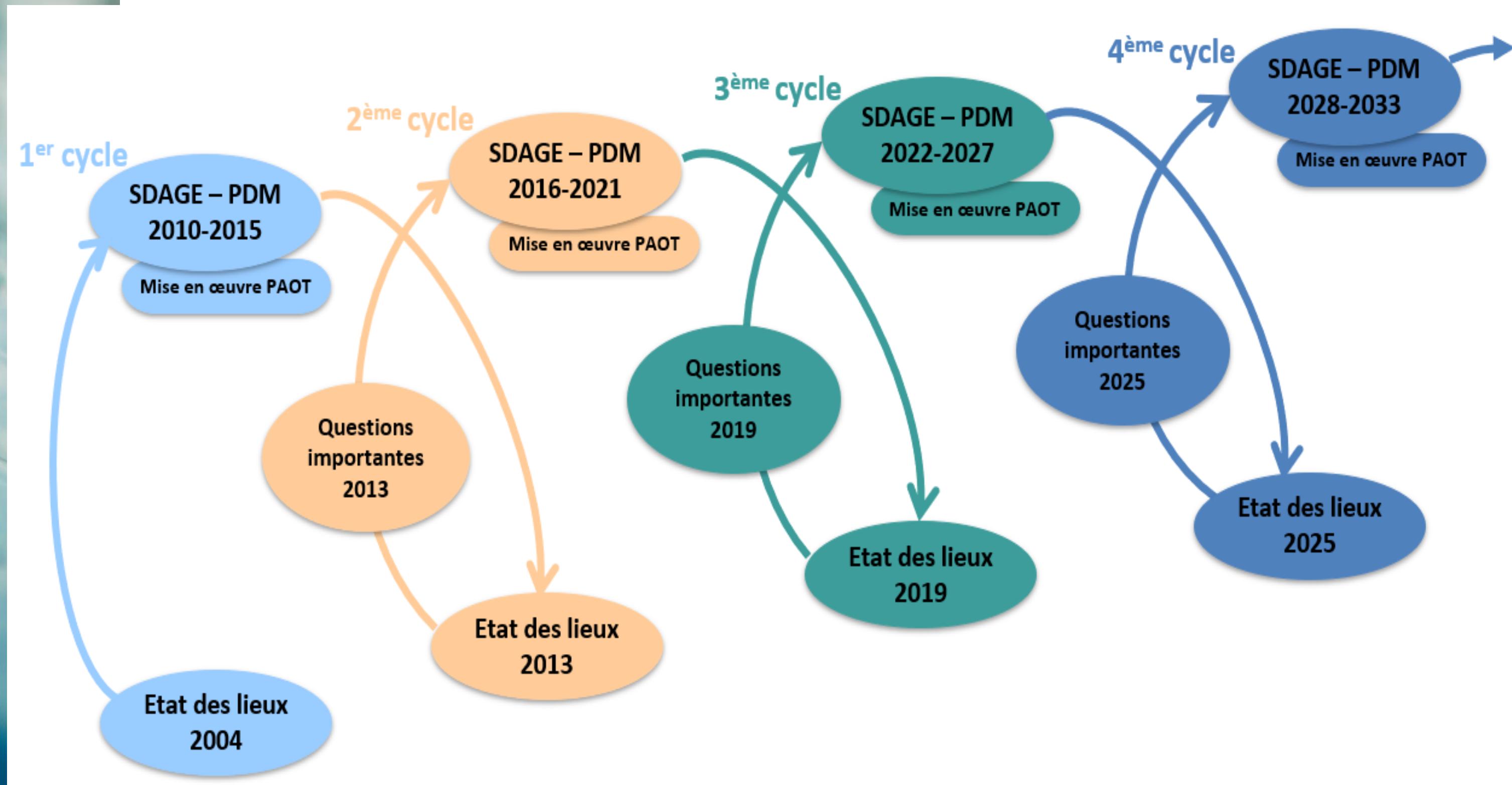
- Planification maritime :
  - Présentation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat
  - Calendrier d'adoption de la Stratégie de façade maritime mise à jour
- Présentation du processus de concertation continue sur la stratégie de façade maritime
- Avis de la Commission permanente du Conseil maritime de façade sur les projets de documents présentant les enjeux de l'eau et questions importantes pour la gestion des risques d'inondation des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne
- Proposition et échange sur les modalités de concertation pour le développement des zones de protection forte sur la façade
- Présentation de l'Atlas Mer et Littoral de la DIRM Sud-Atlantique

# Enjeux pour l'eau

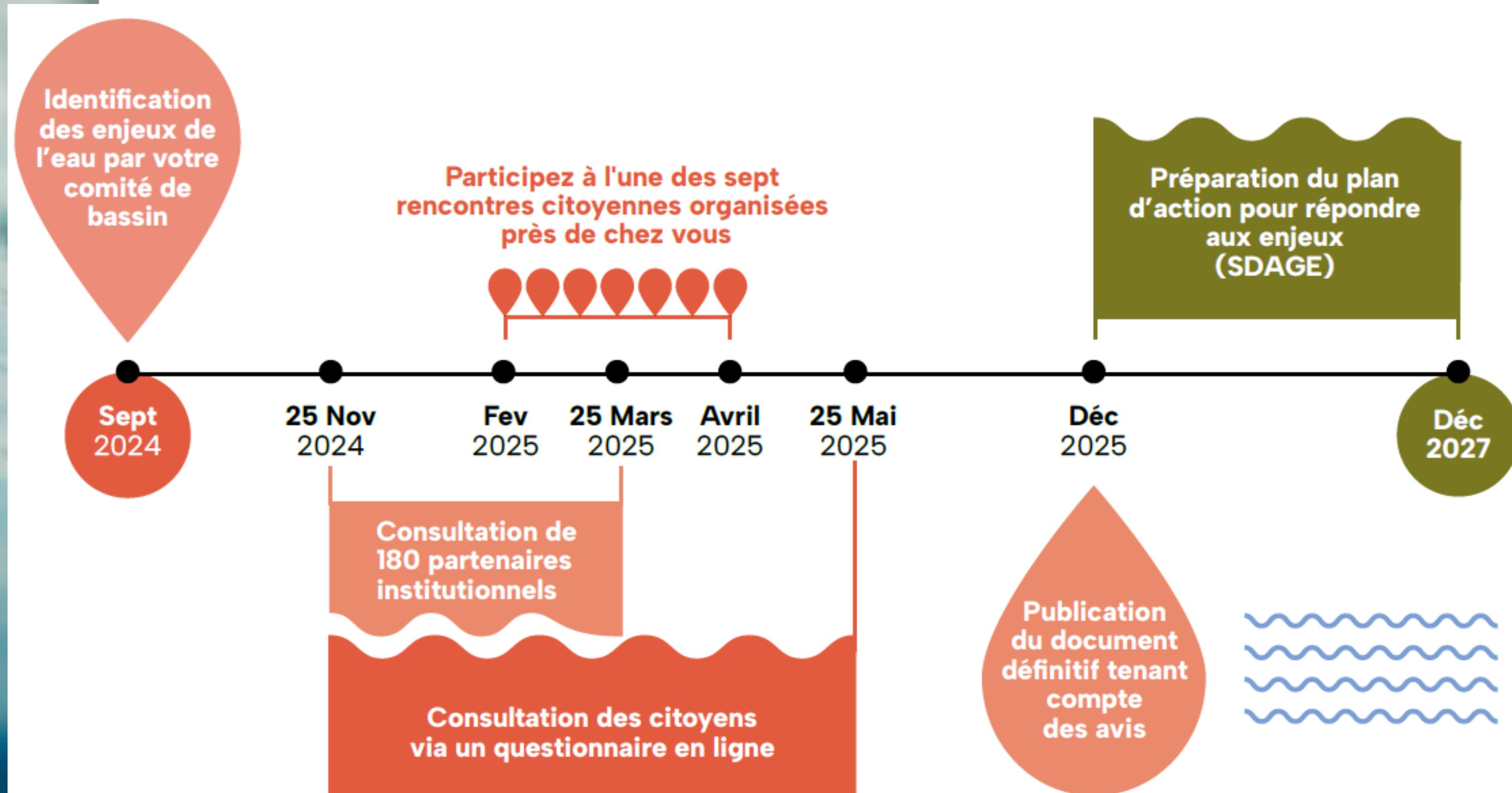


Consultation des partenaires  
25 novembre 2024 - 25 mars 2025

# Un cadre européen : le bon état, après 2027



# Une mise à jour du SDAGE 2028-2033 par étapes



# Les chiffres clés du bassin Adour-Garonne

## LE BASSIN ADOUR-GARONNE EN BREF

**26 départements,**  
soit **23 % du territoire national.**

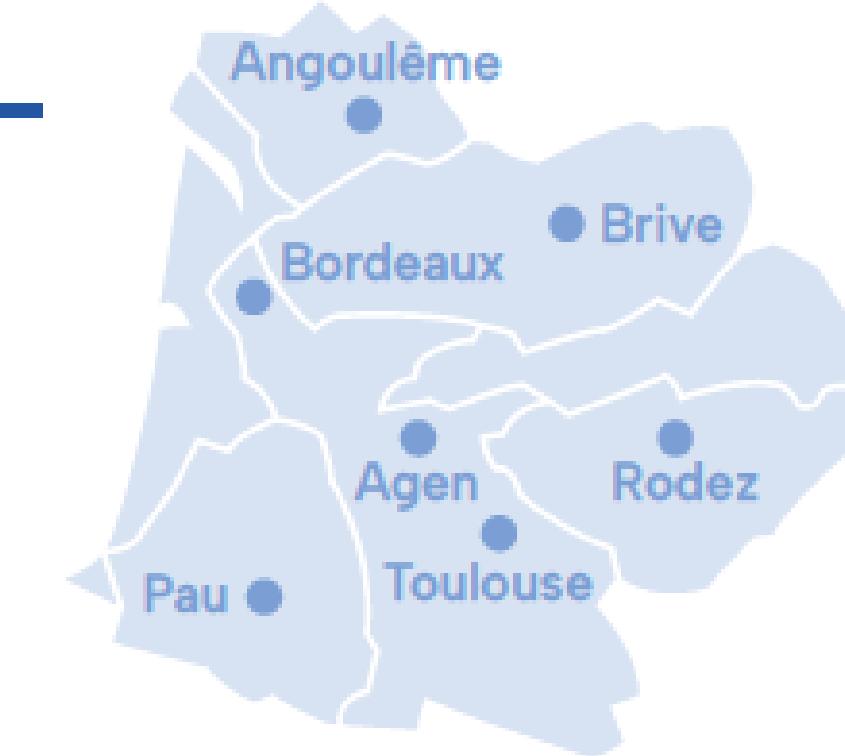
**8,1 M d'habitants.**

**3 M de touristes** chaque année.

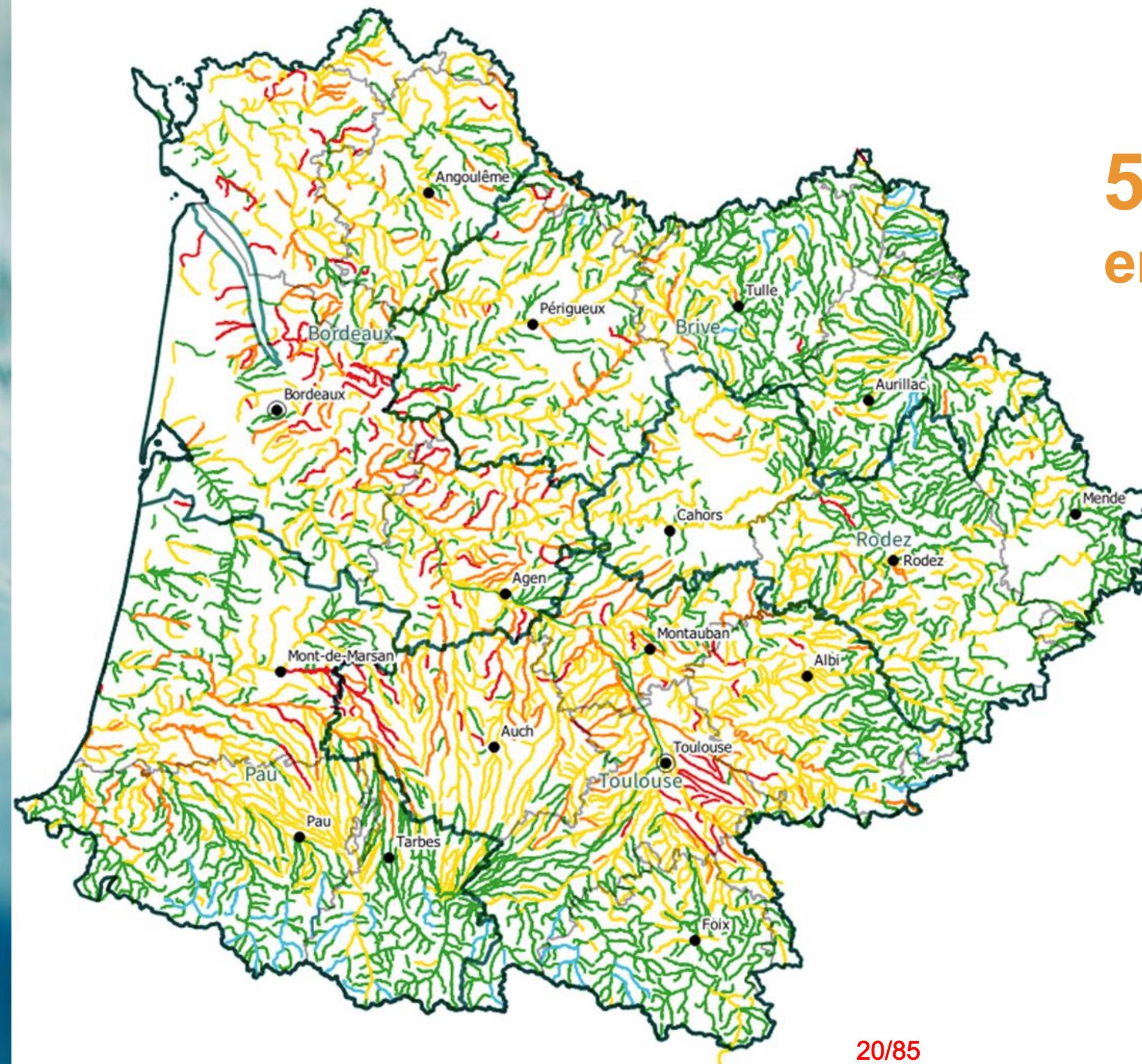
**3 M d'hectares en culture** dont 530 000 irriguées,  
soit 33 % des surfaces irriguées françaises.

**50 % des cours d'eau** jugés en **bon état**.

**Le bassin le plus vulnérable au changement climatique.**



# L'état écologique des cours d'eau - Etat des lieux 2025



**55% des cours d'eau  
en bon état écologique**

# La mise à jour des enjeux pour l'eau

## • **Un socle pour la mise à jour du SDAGE-PDM**

- Identifier les principaux enjeux de gestion de l'eau pour la période 2028-2033
- Prendre en compte :
  - Déclinaison du SDAGE-PDM actuel et des autres outils (PGRI et DSF)
  - Amélioration des connaissances sur le changement climatique
  - Evolutions en cours des politiques de l'eau (Plan eau, 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau)
- Adapter l'échelle : bassin et commissions territoriales (nouveauté)

## • **Calendrier**

- Septembre 2024 : adoption du projet des enjeux pour l'eau
- 25 novembre 2024 - 25 mai 2025 : consultation des partenaires et public
- Décembre 2025 : adoption de la version définitive des enjeux



# Atténuation et adaptation aux impacts des changements globaux

- **Chiffres clés :**

- + 2,1°C en moyenne en 2050
- 20% à - 40% de débit dans les cours d'eau pour 2050
- + 400 000 habitants d'ici 2033

- **Enjeux de gouvernance 2028-2033 liés au changement climatique :**

- **Requestionner les politiques de l'eau au regard des bilans et du CC**
- **Transformations en rupture** dans les usages et les pratiques avec des **choix stratégiques**
- **Réactivité dans la prise de décision**
- **Renforcer la cohérence des politiques publiques** (eau, aménagement du territoire, risque naturel,...) **face au CC**
- **Anticiper les évolutions démographiques** y compris dans les territoires ruraux



# Atténuation et adaptation aux impacts des changements globaux

## • **Enjeux 2028-2033 liés au changement climatique :**

- Poursuivre le développement des actions en renforçant la résilience des usages et des milieux aquatiques
- Territorialiser les mesures d'atténuation et d'adaptation au CC
  - Prendre en compte des prospectives climatiques à la bonne échelle
  - Développement de l'économie circulaire, la réutilisation des eaux usées traitées, la réduction à la source, les solutions fondées sur la nature
- Financer l'adaptation au changement climatique
- Faire évoluer les modèles économiques des structures
- Poursuivre les réflexions chez les financeurs sur des conditions d'accès aux aides



# Amélioration de la gouvernance et renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation

## • **Avancées sur la gouvernance :**

76% du bassin Adour-Garonne couvert par 28 SAGE fin 2023

Rationalisation : 220 à 137 structures eau et milieux aquatiques

## • **Enjeux 2028-2033 :**

- **Poursuivre la mise en place de gouvernance spécifique à l'eau avec l'identification des maîtrises d'ouvrage locales à la bonne échelle**
- **Renforcer la mise en œuvre de démarches territoriales intégrées intégrant les priorités du plan eau et le CC**
- **Mieux prendre en compte la solidarité amont-aval dans le contexte CC**



# Amélioration de la gouvernance et renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation

- **Avancées sur la connaissance et la sensibilisation :**

Complément au PACC Adour-Garonne en 2023

51 millions de données sur le portail de bassin fin 2023

- **Enjeux 2028-2033 :**

- **Renforcer les connaissances scientifiques sur des sujets prioritaires** (impact CC, prospectives territorialisées, surveillance,...)
- **Partager largement les connaissances avec les acteurs et les citoyens**
- **Renforcer les actions de sensibilisation/formation sur les enjeux eau**
- **Disposer d'outils pour évaluer l'efficacité des politiques publiques de l'eau sur le temps long**



# Amélioration de la gouvernance et renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation

- **Avancées dans les politiques d'aménagement :**

Nouveaux partenariats avec des acteurs de l'urbanisme

- **Enjeux 2028-2033 :**

- Poursuivre les efforts pour une **plus forte intégration des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement des territoires (SCoT/PLUi)**
- **Améliorer la compatibilité entre les politiques d'aménagement des territoires et les enjeux de préservation des ressources en eau**
- **Encourager les échanges d'expérience entre acteurs eau/urbanisme**
- **Garantir une occupation du sol compatible avec la préservation des secteurs à enjeux vis-à-vis de la ressource en eau et des risques**
- **Intégrer au maximum des solutions fondées sur la nature pour une meilleure résilience des milieux aquatiques et humides**



# Déploiement des efforts pour la réduction des pollutions

- **Avancées pour la lutte contre les pollutions macropolluants et micropolluants :**

264 systèmes d'assainissement prioritaires avec travaux engagés fin 2023

104 établissements industriels avec travaux engagés fin 2023

- **Enjeux 2028-2033 :**

- Prendre en compte du CC et de l'évolution de la population dans le dimensionnement des investissements sur les pollutions domestiques
- Poursuivre la dynamique sur la gestion intégrée des eaux pluviales
- Encourager des démarches prospectives de sobriété et développement durable
- Développer la lutte contre les pollutions micropolluants de toute nature et de toute origine
- Renforcer la connaissance / la sensibilisation sur les impacts des micropolluants



# Déploiement des efforts pour la réduction des pollutions

## • **Avancées pour la réduction des pollutions diffuses :**

Pacte pour une transition agroécologique du bassin Adour-Garonne en 2023

Mise en œuvre de la stratégie Ecophyto 2030

## • **Enjeux 2028-2033 :**

- **Poursuivre l'amélioration des connaissances concernant l'impact des nitrates et phytosanitaires sur les ressources en eau dans le contexte CC**
- **Amplifier les efforts engagés sur les pollutions diffuses :** développement des projets de filières, poursuite du pacte agroécologique
- **Faire évoluer le dispositif des paiements pour services environnementaux**



# Déploiement des efforts pour la réduction des pollutions

- **Avancées pour l'eau potable et les activités de loisirs :**

76 captages prioritaires avec plan d'action fin 2023

Mise en place en cours des plans de gestion et sécurité sanitaire des eaux

- **Enjeux 2028-2033 :**

- Mettre en œuvre les programmes d'actions restant à initier sur les captages sensibles et évaluer cette mise en œuvre
- Poursuivre l'amélioration de la qualité du service public AEP
- Poursuivre les actions de préservation et reconquête de la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
- Poursuivre les actions de préservation des milieux marins en lien avec le DSF



# Amplification des solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif face aux changements globaux

- **Avancées pour la connaissance des milieux et des prélevements :**

Publication du Conseil Scientifique sur l'évolution des débits d'étiage 1968-2020  
Mise en œuvre de la stratégie d'évaluation des volumes prélevables

- **Enjeux 2028-2033 :**

- **Conduire les études nécessaires à l'amélioration des connaissances :** régimes hydrologiques, fonctionnement des aquifères, volumes prélevables
- **Utiliser le cadre méthodologique adapté de définition des débits de référence tenant compte du CC** pour adapter si nécessaire les débits référence
- **Mieux partager la connaissance des prélevements avec tous les gestionnaires**
- **Faire évoluer les usages de l'eau selon les connaissances sur volumes prélevables**



# Amplification des solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif face aux changements globaux

- **Avancées pour une gestion durable de la ressource en eau :**

Mise en œuvre de démarches de projets de territoires pour la gestion de l'eau

Mise en œuvre de la stratégie de réutilisation des eaux non conventionnelles

Mise à jour de l'arrêté d'orientation bassin pour la gestion de crise « sécheresse »

- **Enjeux 2028-2033 :**

- Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique de retour à l'équilibre
- Mener à leur terme les démarches concertées de gestion de l'eau (PTGE)
- Renforcer le recours à un mix de solutions dans tous les bassins prioritaires
- Poursuivre les économies d'eau : baisse 10% d'eau prélevé d'ici 2030
- Mettre en place des outils d'anticipation et gestion de crise



# Renforcement de la préservation et restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité face aux changements globaux

- **Avancées pour une restauration et préservation renforcées :**

- 97% des cours d'eau couvert par un programme de gestion fin 2023

- Bilan des actions de restauration de la continuité écologique sur 2013-2020

- Mise en place d'un groupe de travail du Comité de bassin dédié au SFN

- **Enjeux 2028-2033 :**

- Donner une ambition plus grande aux programmes de gestion des cours d'eau prenant en compte le CC
  - Renforcer l'accompagnement de l'animation et de l'ingénierie
  - Replacer la restauration de la continuité écologique dans une réflexion plus large sur l'ensemble des espèces du bassin Adour-Garonne
  - Développer massivement le recours aux solutions fondées sur la nature

# Renforcement de la préservation et restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité face aux changements globaux

## • **Avancées pour les zones humides et la biodiversité :**

16 cellules d'assistance technique aux gestionnaires zones humides fin 2023

Mise en œuvre de la stratégie sur les zones humides du bassin Adour-Garonne

## • **Enjeux 2028-2033 :**

- Poursuivre et renforcer les **actions de connaissance des zones humides**
- Renforcer les **politiques d'acquisition foncière et les programmes de restauration et gestion concertée des zones humides**
- **Poursuivre les actions en faveur des espèces migratrices** pour une meilleure adaptation au changement climatique
- **Renforcer la gestion des espèces invasives en lien avec le CC**



# Renforcement de la préservation et restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité face aux changements globaux

- **Avancées pour la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels (inondation, submersion marine, érosion des sols) :**

99% communes dans des stratégies locales de gestion des inondations couvertes par des démarches de programmes de prévention des inondations fin 2023

95% communes dans les 19 territoires à risque inondation couvertes par des plans de prévention des risques d'inondation fin 2023

- **Enjeux 2028-2033 :**

- **Renforcer les politiques de restauration, gestion et préservation des cours d'eau**
- **Diffuser largement le bien fondé du ralentissement dynamique des eaux à l'échelle des bassins versants et le décliner de manière opérationnelle**
- **Développer massivement le recours aux solutions fondées sur la nature**
- **Conduire une réflexion pour améliorer la mise en œuvre conjointe SDAGE-PGRI**



# Proposition d'avis de la CP sur les enjeux pour l'eau du bassin Adour-Garonne pour la période 2028-2033

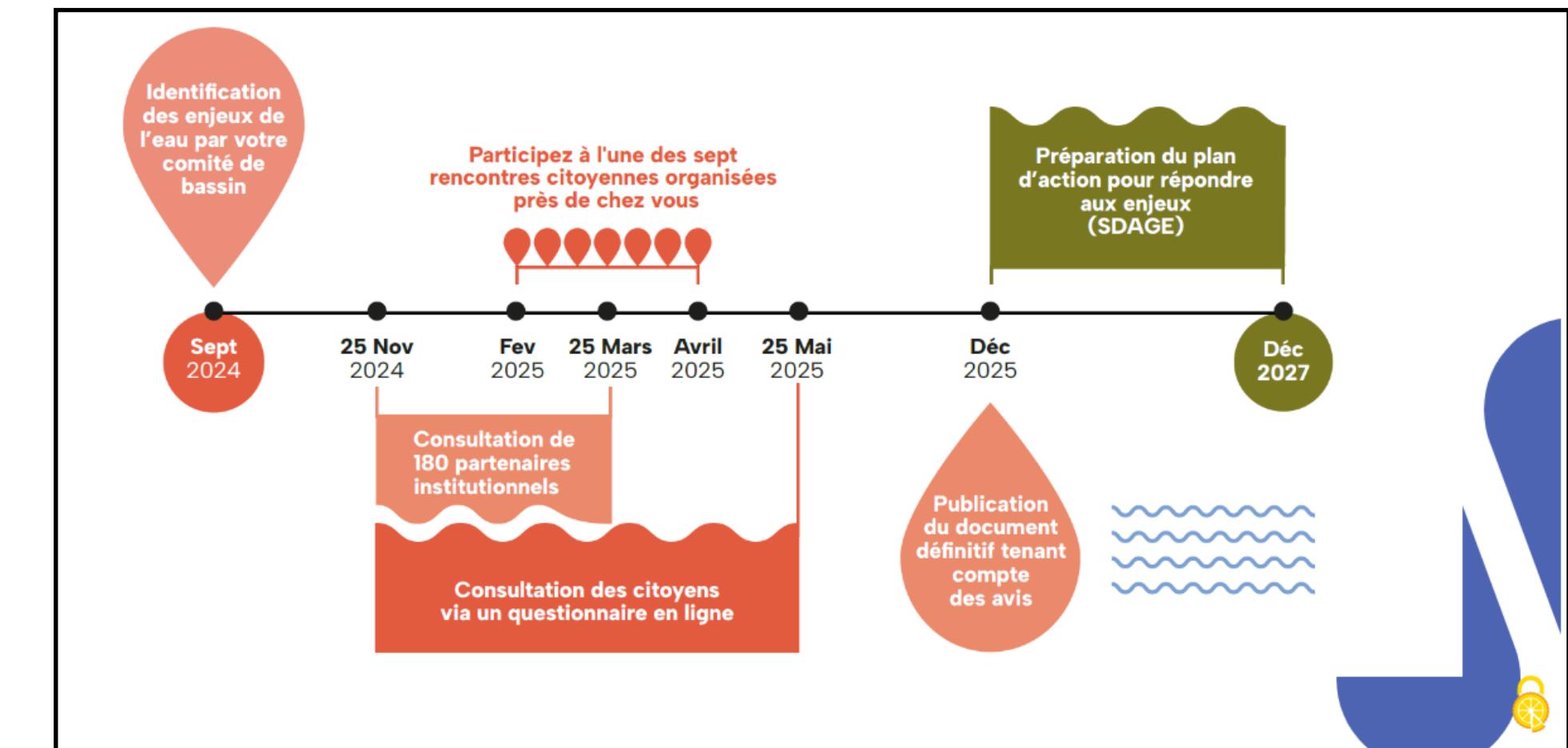
## - Rappel du contexte (articulation SDAGE / DSF)

### - Avis général :

- Important travail d'articulation et de compatibilité avec le DSF ;
- Implication des acteurs de la gestion de l'eau des bassins versants amonts ;
- Encourage le partage des connaissances scientifiques.

### - Enjeux persistants :

- Confirme enjeux de développement des connaissances sur l'adaptation au changement climatique ;
- Souligne l'influence amont des bassins versants dans l'apport de polluants et contaminants ;
- Salue la prise en compte des zones littorales et estuariennes et de leur vulnérabilité aux pollutions et aux risques ;
- Souligne la bonne prise en compte des risques littoraux et rappelle la sensibilité de ces zones aux risques sanitaires.



# Slides Agence de l'eau Loire-Bretagne



# Présentation des projets d'enjeux eaux et inondations et de leur consultation

*DIRM NAMO*  
*visio-conférence – 7 février 2025*



# Point à l'ordre du jour

- 1. Modalités de la consultation**
- 2. Projet des enjeux sur l'eau (Sdage)**
- 3. Projet des enjeux sur les inondations (PGRI)**



1

# Modalités de la consultation



Donnez  
**VOTRE AVIS**  
sur l'avenir  
de l'EAU



**PRÉFÈTE  
COORDONNATRICE  
DU BASSIN  
LOIRE-BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DU  
• 25 NOVEMBRE 2024  
AU  
25 MAI 2025

2 CONSULTATIONS

**les enjeux de l'eau & les risques d'inondation**

# Consultation numérique du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025



Consultation - Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau -  
Agence - Agence de l'eau Loire-bretagne (eau-loire-  
bretagne.fr)

## Pour le pour le public (25/11/24 au 25/05/25)

- Questionnaire en ligne
- France services (658 guichets)

## Pour les assemblées (25/11/24 au 25/03/25)

- Formulaire en ligne

## Outils pour relayer la consultation

- Notice
- Affiche
- Bannière
- Visuel

The screenshot shows the homepage of the Agence de l'eau Loire-Bretagne. At the top, there are social media icons (Facebook, X, LinkedIn, YouTube, Instagram, Email) and a search bar. The main header is 'Agence de l'eau Loire-Bretagne' with the subtitle 'Etablissement public du ministère de la transition écologique'. Below the header, there are four main sections: 'Agence de l'eau' (with a sub-link 'aux côtés des élus et de tous les utilisateurs d'eau'), 'Comité de bassin' (with a sub-link 'gère l'eau dans son territoire naturel et favorise la concertation'), 'Bassin Loire-Bretagne' (with a sub-link 'Territoire, enjeux et actions'), and 'Evénements' (with a sub-link 'rencontres de l'eau, forums, trophées de l'eau...'). The navigation bar at the bottom includes 'Accueil', 'Bassin Loire-Bretagne', 'Les dossiers du mois' (which is circled in green), and 'Consultation - Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau' (which is also circled in green). The main content area features a large image of a hand washing under a faucet, with the text 'DOSSIER du mois' and 'Consultation : les enjeux de l'eau et les risques d'inondation'. Below this, there is a section titled 'CONSULTATION - DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU' with a sub-section '→ Une consultation sur 8 enjeux (questions importantes) pour 2028-2033'. A sidebar on the right contains links: 'Consultation - Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau', 'Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation', 'Les enjeux pour 2028-2033', 'Particulier : mon avis', 'Acteurs de l'eau : notre avis', and 'Les outils de la consultation'.

# Consultation numérique du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025



## CONTRIBUER

### Assemblées réglementairement consultées

[Référez vous à votre courrier de saisine](#)

Novembre 2024

Les assemblées réglementairement consultées réceptionnent toutes, avant le 25 novembre, un courrier de saisine leur donnant accès au questionnaire de consultation qui leur dédié.

### Autres acteurs de l'eau

[Accéder au questionnaire réservé aux organismes non réglementairement consultés](#)

 [Voir \(lien externe\)](#)



## LES DOCUMENTS DE CONSULTATION

[Enjeux eau pour le bassin Loire-Bretagne \(Sdage 2028-2033\)](#)

[Consultation - Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau](#)

[Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation](#)

[Les enjeux pour 2028-2033](#)

[Particulier : mon avis](#)

[Acteurs de l'eau : notre avis](#)

[Les outils de la consultation](#)

## Consultation numérique du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025



- Pour les acteurs de l'eau : formulaire en ligne
  - sur les enjeux eaux (Sdage)
  - sur les enjeux inondations (PGRI)
  - sur les deux projets des enjeux (eaux et inondations)
  
- Toutes les parties des enjeux
- **pistes d'action** (maintien, modification, création, suppression)



## 2

# Les enjeux (questions importantes) pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne



# Méthode d'identification des enjeux

- Rappel du contexte : le cycle de la Directive cadre sur l'eau
- Programme de travail validé par le Comité de bassin (étude prospective Loire-Bretagne 2050)
- Présentation synthétique des enjeux

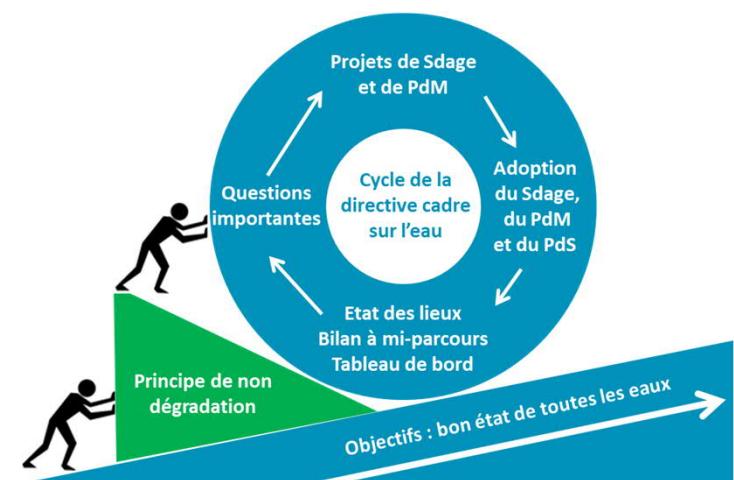
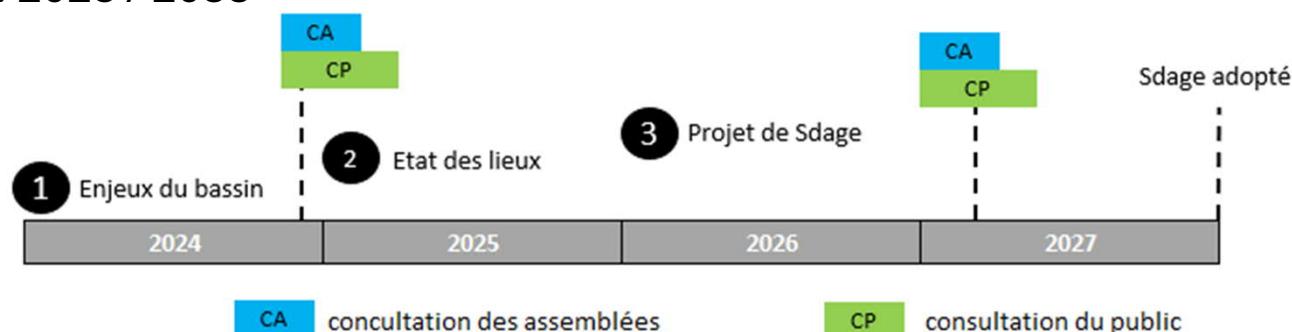
# Le cycle de la DCE (directive cadre sur l'eau)



## Tous les 6 ans :

- faire un **diagnostic** : l'état des lieux,
- identifier les **enjeux** du bassin : les questions importantes,
- construire une **stratégie** et un **plan d'actions** : le Sdage et le programme de mesures.

➤ 4<sup>ème</sup> cycle : 2028 / 2033



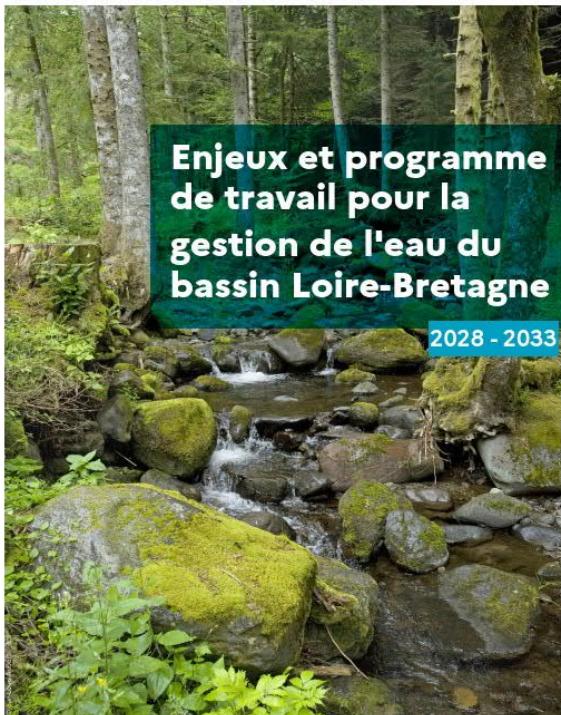
# Programme de travail validé par le Comité de bassin



## Démarche prospective Loire-Bretagne 2050 :

- Temps de réflexions sur les grands défis des prochaines années
- Prise en compte du dérèglement climatique
- Associé les acteurs des territoires et les représentants des usagers
- Matière brute riche (45 enjeux, 144 sous enjeux, + de 600 pistes d'actions)
- 2 thématiques
  - Solidarité, cohérence des politiques publiques, leviers
  - Fonctionnalités des milieux aquatiques et des sols

# Programme de travail validé par le Comité de bassin



## Mandat du comité de bassin : refonte de l'écriture du Sdage

- Lien univoque entre les enjeux (questions importantes) et les chapitres du Sdage  
**→Un chapitre par enjeu**
- Aujourd’hui = 4 enjeux / 14 chapitres du Sdage  
**→Demain = 7 enjeux / 7 chapitres du Sdage**

# Présentation globale des 7 enjeux



1. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
2. La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter ruptures
3. Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
5. La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
6. Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
7. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

# Construction du document



- Que recouvre cet enjeu
- Ce que dit le Sdage en vigueur
- De nouveaux éléments de contexte
- Quelles pistes d'action pour demain



## Enjeu 1 :

*La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique*

## Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique



### Quelles pistes d'action pour demain ?

**Une stratégie face au défi climatique** pour guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne

- **5 grands principes structurants :**

- analyse systémique
- action à la source
- effets de synergie
- émergence de modèles alternatifs
- réseaux d'acteurs

- **Comment les mettre en œuvre ?**

- sobriété
- acceptabilité sociale
- adaptabilité





## Enjeu 2 :

*La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures*

## Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures



### Quelles pistes d'action pour demain ?

1. Conforter les **réseaux de suivi** et renforcer la **connaissance** sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux les gérer
2. Améliorer le **partage** et **l'accès** à cette connaissance pour éclairer les choix
3. Communiquer et favoriser la **sensibilisation** et la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures
4. **Évaluer** l'efficacité des politiques de l'eau



© Une Image à part - Agence de l'eau Loire-Bretagne



Panneau de communication réalisé par la Régie des eaux des Coëvrons  
© Une Image à part



### Enjeu 3 :

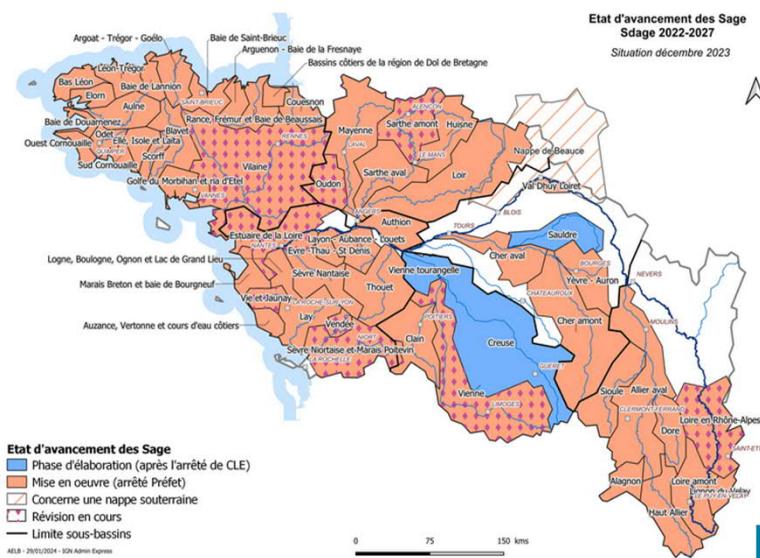
*Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau*

## Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau



### Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Agir au niveau du **bassin versant**, l'échelle pertinente pour une gestion équilibrée et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers
2. S'appuyer sur le **Sage**, outil de planification locale basé sur une gestion globale et concertée des acteurs du territoire, afin de porter la stratégie de territoire de façon globale dans les autres politiques sectorielles
3. Mettre en place des **schémas de gouvernance** portant la stratégie de territoire à l'échelle du bassin versant
4. Renforcer les **cohérences et l'articulation** des politiques publiques





## Enjeu 4 :

*La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau*

## Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau



### Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Renforcer la préservation et la restauration des **capacités de résilience** des **bassins versants**.
2. Renforcer la préservation des fonctionnalités des **écosystèmes**, levier indispensable pour faire face au dérèglement climatique et accompagner les activités anthropiques
3. Renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des **zones humides** pour pérenniser leurs fonctionnalités
4. Rétablir la **biodiversité aquatique**
5. Renforcer la restauration des **fonctionnalités des sols**

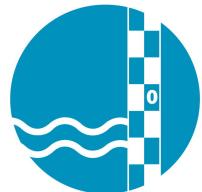




## Enjeu 5 :

*La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative  
équilibrée, partagée et durable de l'eau*

## Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau



### Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Penser et mettre en œuvre la **sobriété** comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale
2. Améliorer la **gestion équilibrée** et durable de la ressource en eau entre les besoins des milieux et les usages en période de basses eaux (été et printemps)
3. Le **fonctionnement du régime hydrologique** au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux
4. Assurer **l'alimentation en eau potable** des usages prioritaires pour le futur
5. Adapter **la gestion de crise** aux évolutions du dérèglement climatique





## Enjeu 6 :

*Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité*

## Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité



### Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Réduire les émissions des **pollutions ponctuelles**, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité
2. Préserver une **eau de bonne qualité**, préalable indispensable à notre santé, notre survie et celle des milieux aquatiques et de la biodiversité
3. Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leurs capacités auto-épuratoires, pour lutter contre les **pollutions diffuses**



© Une Image à part - Agence de l'eau Loire-Bretagne



Restaurer le bocage pour améliorer la qualité de l'eau  
Juin 2021  
© Une Image à Part



## Enjeu 7 :

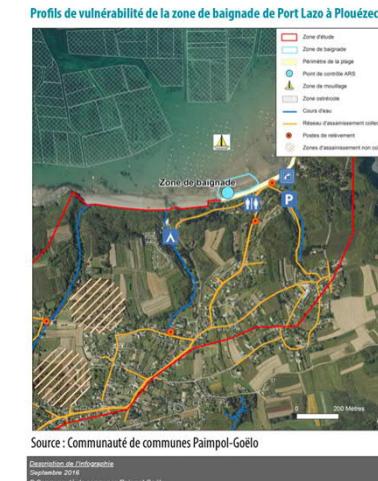
*La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les  
activités terrestres et marines*

## Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines



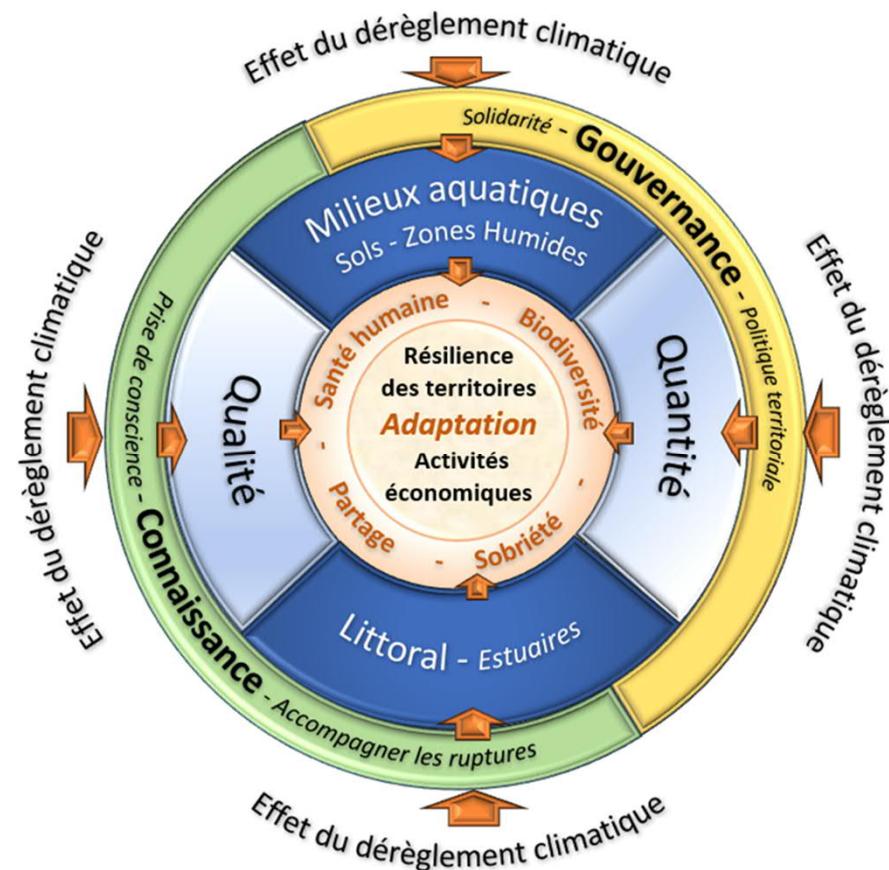
### Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Renforcer les **réseaux d'acteurs** à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes
2. Préserver et reconquérir la **biodiversité** estuarienne, côtière et marine
3. Poursuivre la réduction de **l'eutrophisation** des eaux côtières et de transition
4. Promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les **rejets** (terrestres et marins) en mer et améliorer la qualité de l'eau
5. **Aménager le littoral** en prenant en compte le dérèglement climatique



June 2017  
© C tout vu - Agence de l'eau Loire-Bretagne

# Les 7 enjeux sur l'eau





# Échanges



3

## Les enjeux (questions importantes) inondations

# Les enjeux inondations (questions importantes)



- En complément de ce qui figure dans le PGRI, 4 enjeux ont été identifiés pour progresser dans la gestion du risque d'inondation :
  - Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?
  - Enjeu n°2 - Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
  - Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
  - Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

# Enjeu 1 – Organisations locales



**Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues,..?)**

Un **cadre légal** encadre la **répartition des rôles et des responsabilités** dans la gestion des risques d'inondation. Des gouvernances partagées doivent permettre la bonne association des différents acteurs et l'affirmation des nouvelles maîtrises d'ouvrage lorsque ces dernières ont évoluées (telle que l'attribution de la compétence dite Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Au niveau du bassin Loire-Bretagne, la mise en œuvre du plan de gestion des risques d'inondation (**PGRI**) **associe l'État et les parties prenantes** au sein d'une gouvernance dédiée rattachée au comité de bassin.

Au niveau territorial, les **comités de pilotage des stratégies locales de chaque TRI et des Papi** rassemblent les parties prenantes (collectivités, acteurs économiques, associations de protections de la nature, associations des sinistrés, représentants de l'État,...).

Les **maîtrises d'ouvrage** doivent être **professionnalisées** et définies aux échelles pertinentes, c'est-à-dire en cohérence avec les bassins de risque et les bassins hydrauliques). Il faut veiller à une pérennité des dispositifs de gouvernance et des maîtrises d'ouvrage.

# Enjeu 1 - Organisations locales Pistes d'actions



Quelles pistes d'actions pour demain :

- **Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques : gain en efficacité avec l'association des parties prenantes en amont de l'élaboration des documents.**  
Au regard du changement climatique, il est nécessaire de renforcer l'articulation entre les différentes politiques et les outils pour ne pas avoir de fonctionnement en silo. L'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde doit être une opportunité pour favoriser cette cohérence.
- **Renforcer les dispositifs de gouvernance existants** (bassin, SLGRI, Papi, structures gemapiennes) permettent l'association des parties prenantes, notamment des associations et des acteurs économiques.
- **Professionaliser les maîtrises d'ouvrage** : Après Xynthia, la loi Maptam et la loi Notre ont mis en place des outils pour assurer qu'en matière de prévention des inondations émergent des maîtrises d'ouvrage fortes (par mutualisation aux échelles pertinentes) dans un cadre de compétence clair (compétence exclusive des EPCI) doté de moyens financiers (la taxe Gemapi).

# Enjeu 2 – Maîtrise de l'urbanisation



**Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?**

Les **conséquences du changement climatique** se précisent. Il convient de les **anticiper** et de **s'y adapter** dès maintenant, comme nous y invitent les plan national d'adaptation au changement climatique et le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne.

L'aménagement durable des territoires doit conjuguer les **actions de réduction de la vulnérabilité, y compris par la délocalisation des enjeux, et si nécessaire, de réduction de l'aléa**. (cible : SLGRI, TRI et tous programmes d'actions de prévention des inondations)

Les **événements extrêmes devront être anticipés dans les choix d'urbanisme** (Plans de préventions des risques, SRADDET, SCoT, plan locaux d'urbanisme)

Dans les **zones déjà fortement urbanisées**, des protections pourront être mises en œuvre en dernier ressort lorsque leur coût n'est pas disproportionné.

**L'aménagement des bassins versants** avec la mise en place de zones tampons (haies, bandes enherbées, zones tampons) contribue à **la gestion des ruissellements**.

## Enjeu 2 - maîtrise de l'urbanisation – Pistes d'actions :



- Intégrer l'évolution des connaissances sur l'impact attendu du changement climatique dans les outils de gestion du risque d'inondation et d'aménagement du territoire
- Adapter dès maintenant les équipements, installations sensibles aux événements potentiels futurs, voire les délocaliser
- S'appuyer, lorsque c'est pertinent, sur des solutions naturelles pour limiter les impacts attendus du changement climatique (haies, zones tampons etc.)

# Enjeu 3 – Améliorer la connaissance



**Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?**

Au delà des connaissances déjà acquises, des outils et méthodes doivent être développés pour permettre une connaissance opérationnelle de la vulnérabilité des territoires face aux inondations.

Le guide « référentiel national des vulnérabilités des territoires », initié par l'État et enrichit par les parties prenantes, permet de **mieux connaître la vulnérabilité** d'un territoire et sert de **socle** aux politiques conduites.

La connaissance de **l'influence du changement climatique sur les aléas** (débordement de cours d'eau, submersion marines, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) doit être approfondie.

Dans les secteurs à **risque de remontée de nappe ou de ruissellement**, la **connaissance doit être améliorée**. Elle doit aussi l'être dans les secteurs aux caractéristiques spécifiques comme les territoires karstiques.

# Enjeu 3 – Amélioration connaissance

## Pistes d'actions



- Poursuivre la mobilisation de la communauté scientifique, des experts et des bureaux d'études spécialisés sur l'élaboration collective des méthodes et outils de partage de la connaissance,
- Approfondir la connaissance de l'impact du changement climatique sur le littoral, les submersions marines, les débordements de cours d'eau, le ruissellement
- Approfondir la connaissance de la formation et de la propagation des crues, ainsi que de la dynamique des inondations et de la vulnérabilité des enjeux pour accompagner la préparation de la gestion de crise,
- Améliorer la connaissance des secteurs à risques aux caractéristiques spécifiques de remontée de nappes, de ruissellement, de territoires karstiques, d'érosion du trait de côte.

# Enjeu 4 – Mieux informer



## Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Lors des inondations, **de nombreux décès sont liés à des comportements inadaptés**, et ce, **malgré les campagnes d'information conduites**.

Les communes et leurs groupements à fiscalité propre ont **une compétence obligatoire** de prévention des inondations (Gemapi). Néanmoins, chaque citoyen doit aussi être acteur de sa propre sécurité.

Le développement de l'information et la sensibilisation des habitants sont des bases essentielles de la gestion du risque d'inondation et au maintien dans le temps de la culture du risque.

# Enjeu 4 – Mieux informer

## - Pistes d'actions



Au-delà de l'information réglementaire, il convient d'améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation des personnes exposées pour développer une culture du risque pérenne. Cela peut passer par le fait de :

- Valoriser les actions organisées dans le cadre de la journée nationale de résilience pour donner de la visibilité, en particulier sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI)
- D'adapter les communications en fonction des publics visés (population scolaire, acteur économique)
- D'établir au niveau local des stratégies de communication dans les SLGRI (stratégies locales de gestion des risques d'inondation) et les Papi (programmes d'actions et de prévention des risques d'inondations).
- D'inciter la population à devenir acteur de sa propre sécurité via l'élaboration des plans familiaux de mise en sécurité (PFMS)



Merci pour votre attention



# Échanges

# Proposition d'avis de la CP sur les questions importantes du SDAGE et PGRI du bassin Loire Bretagne

## - Rappel du contexte (articulation SDAGE / DSF)

### - Avis général :

- Salue les liens renforcés du document avec les questions maritimes et littorales ;
- Encourage à traiter explicitement de l'articulation du calendrier et des contenus par rapport au DSF SA.

### - Enjeux persistants :

- Implication des acteurs de la gestion de l'eau des bassins versants amont dans la préservation des milieux marins et le lien terre-mer
- Appelle à ce que soient garantis des apports d'eau douce dans les masses d'eau côtières ;
- Rappelle l'impact des pollutions en tout genre sur la qualité des écosystèmes marins et appelle à une meilleure prise en compte des macro-déchets ;
- Rappelle que la façade Sud-Atlantique est également concernée par les projets de développement éolien au large de la Charente-Maritime.

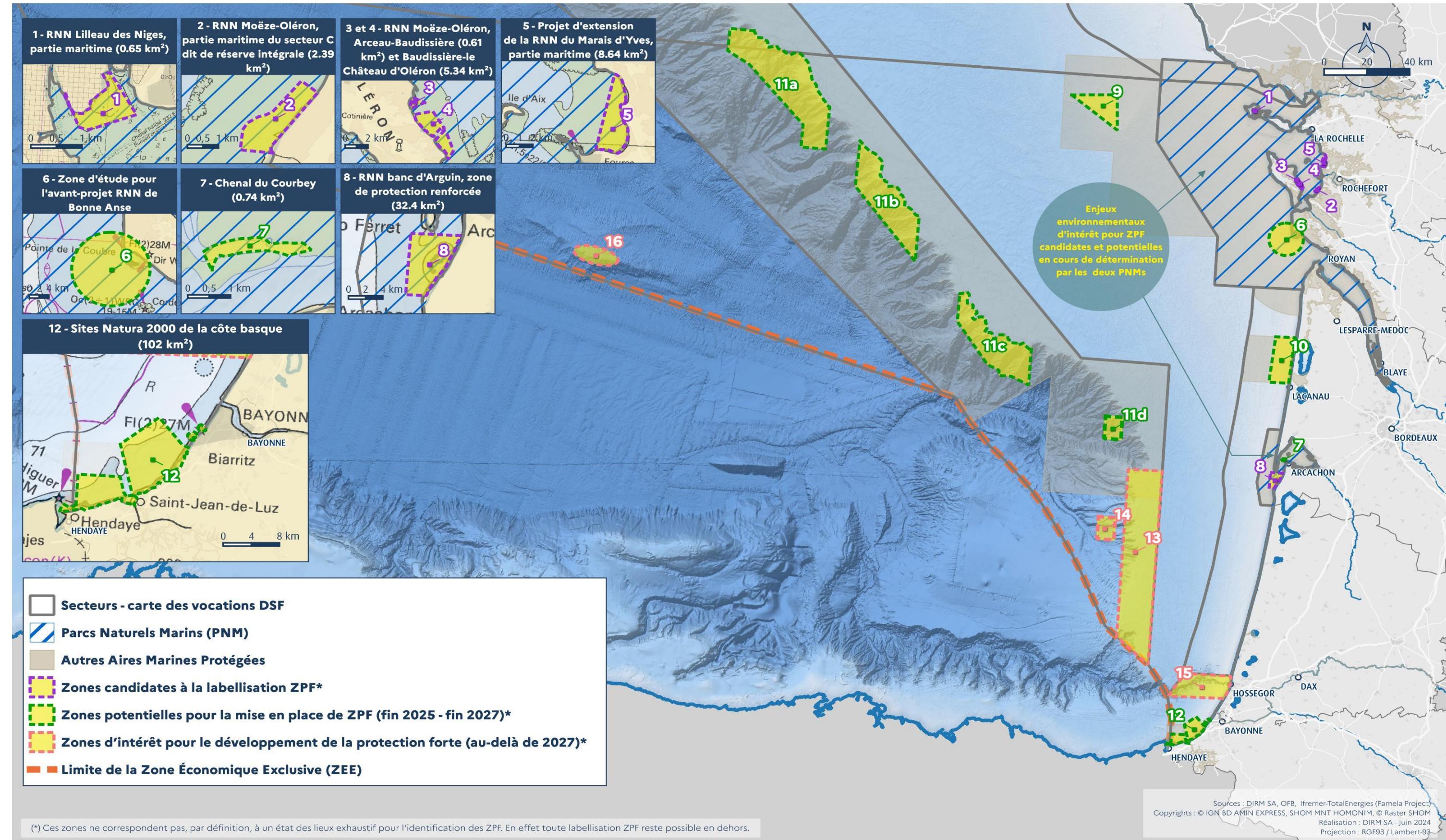


# Ordre du jour

- Présentation de la décision ministre du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « La mer en débat »
- Mise à jour de la Stratégie de façade maritime et calendrier de travail 2025
- Processus de concertation continue suite au débat public « La Mer en débat » ;
- Avis de la Commission permanente du Conseil maritime de façade sur les questions importantes des SDAGE des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne et le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne ;
- Proposition et échange sur les modalités de concertation pour le développement des zones de protection forte sur la façade ;
- Présentation de l'Atlas de la mer du littoral.



**Carte de synthèse relative à la planification écologique et à la mise en place de Zones de protection forte (ZPF) : identification des zones candidates, zones potentielles et zones d'intérêt pour le développement du réseau ZPF**



# Modalités nationales de proposition de labellisation

## Décret du 12 avril définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre :

### Article 4

Les analyses au cas par cas (...) permettent de s'assurer que les espaces concernés répondent aux trois critères suivants :

1. Soit ne font pas l'objet d'activités humaines pouvant engendrer des pressions sur les enjeux écologiques (...), soit disposent de mesures de gestion ou d'une réglementation spécifique des activités ou encore d'une protection foncière visant à éviter, diminuer significativement ou à supprimer, de manière pérenne, les principales pressions sur les enjeux écologiques (...);
2. Disposent d'objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion ;
3. Bénéficient d'un dispositif opérationnel de contrôle des règlementations ou des mesures de gestion.

L'analyse évalue le caractère pérenne de ces critères et les pressions à venir qui sont connues, notamment en conséquence des projets ou aménagements prévus.

### Article 6

→ les propositions de reconnaissance de zones de protection forte pour les espaces maritimes sont formulées par les préfets maritimes après recommandations des conseils maritimes de façades

## Décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public :

### Article 2

→ Les préfets coordonnateurs de façade, en lien avec les préfets de département, poursuivront l'organisation de la concertation sur la définition des périmètres à proposer à la reconnaissance en protection forte, de manière à atteindre (...) les objectifs de couverture à l'horizon 2027 (...) 3 % des eaux de la façade Sud-Atlantique

**Instruction relative à la reconnaissance des zones de protection forte pour les espaces maritimes : en attente de finalisation**

# Déclinaison locale ZPF en cours de définition

## Processus de diagnostic environnemental et socio-économique :

- Identification des enjeux écologiques forts et majeurs (DSF et connaissances locales)
- Croisement avec l'analyse des activités en présence
- Analyse des mesures existantes pour réduire les pressions sur les habitats et les espèces

→ Analyse de la réponse aux 3 critères ZPF nécessaires pour la labellisation

→ Identification des secteurs à enjeux écologiques :  
- répondant en l'état aux 3 critères ZPF  
- nécessitant des mesures de gestion ou réglementation complémentaires

Chaque étape sera conduite par une structure locale porteuse de la démarche ZPF (gestionnaire AMP notamment).

La démarche s'appuiera sur la concertation de l'ensemble des acteurs locaux :

- Elus
- Pêcheurs professionnels
- Plaisanciers et pêcheurs de loisir
- Autres usagers
- Scientifiques
- Associations de protection de l'environnement

Elle sera validée par les instances de gouvernance des sites (comités consultatifs RNN, Conseils de gestion PNM, COPIL N2000,...)

# Ordre du jour

- Planification maritime :
  - Présentation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat
  - Calendrier d'adoption de la Stratégie de façade maritime mise à jour
- Présentation du processus de concertation continue sur la stratégie de façade maritime
- Avis de la Commission permanente du Conseil maritime de façade sur les projets de documents présentant les enjeux de l'eau et questions importantes pour la gestion des risques d'inondation des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne
- Proposition et échange sur les modalités de concertation pour le développement des zones de protection forte sur la façade
- Présentation de l'Atlas Mer et Littoral de la DIRM Sud-Atlantique

## Nouvelle édition de l'Atlas Mer et Littoral de la DIRM SA

